



Accueil / Nouvelles et événements

## ÉLARGISSEMENT DE LA ZONE À RISQUE DE CONTRACTER LA MALADIE DE LYME DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES

18/06/2026 | Communiqué de presse

La Direction de santé publique des Laurentides informe la population que le risque de contracter la maladie de Lyme est maintenant élevé dans presque toute la région des Laurentides, à l'exception des territoires suivants situés à l'extrême nord : Lac-Akonapwehikan, Lac-Bazinet, Lac-De La Bidière, Lac-de-la-Pomme, Lac-Marguerite, Lac-Oscar et Lac-Wadwabika.

Désormais, la grande majorité du territoire des Laurentides est à risque de présence de tiques à pattes noires pouvant être infectées par une bactérie et transmettre la maladie de Lyme et, plus rarement, l'anaplasmose et la babésiose. La maladie de Lyme poursuit d'ailleurs sa progression dans plusieurs autres régions du Québec.

Avec l'arrivée de la saison estivale, la Direction de santé publique des Laurentides encourage la population à profiter des activités extérieures et l'invite à adopter les mesures de prévention nécessaires pour se protéger contre les piqûres de tiques et à bien suivre les consignes en cas de piqûre.

### Quoi faire en cas de piqûre?

En cas de piqûre, il faut retirer la tique le plus tôt possible, en ne pressant pas sur la tique et en évitant d'utiliser les doigts ou les ongles. Pour retirer une tique, il faut utiliser un tire-tique ou une pince fine, comme une pince à sourcils. Si la tique est retirée dans les 24 heures, le risque de contracter la maladie de Lyme est très faible.

Plus elle reste accrochée longtemps, plus on augmente le risque que la maladie soit transmise.

Appelez Info-Santé au 811 ou consultez un médecin si vous êtes dans une des situations suivantes :

- // la rougeur autour de la piqûre est de 5 cm de diamètre ou plus;
- // la rougeur persiste depuis plus de 48 heures;
- // vous croyez présenter un ou plusieurs autres [symptômes de la maladie de Lyme](#) dans les jours, les semaines ou les mois suivants l'activité extérieure pouvant vous avoir exposé aux tiques.

### Traitement préventif de la maladie de Lyme

Si vous avez été piqué par une tique dans une municipalité à risque élevé, une évaluation effectuée par un médecin ou un pharmacien peut permettre d'obtenir une dose d'antibiotique en prévention, avant l'apparition de symptômes. Il est possible de consulter la liste des municipalités touchées à l'aide de la [Carte de la zone endémique pour la maladie de Lyme au Québec](#).

### Se protéger contre les piqûres de tiques

La meilleure façon de ne pas contracter la maladie de Lyme est d'éviter les piqûres de tiques lors des activités de loisir ou de travail à l'extérieur. Les tiques ne sautent pas, ne volent pas et ne se laissent pas tomber de haut d'une branche. Elles peuvent cependant s'agripper à une personne ou à un animal de compagnie en contact avec des herbes hautes, des arbustes ou d'autres végétaux dans un jardin, un parc, une forêt, un boisé, sur la rive d'un lac ou d'une rivière.

Pour éviter les piqûres de tiques, il est recommandé de :

- // rester dans les sentiers et éviter les herbes hautes;
- // utiliser un chasse-moustiques à base de DEET ou d'icaridine sur les vêtements et sur les parties exposées du corps, en suivant les conseils d'usage;
- // porter un chapeau, des souliers fermés et des vêtements longs et pâles (qui permettent de mieux voir les tiques);
- // placer le vêtement du haut dans le pantalon et le bas du pantalon dans les chaussettes ou les bottes;
- // prendre une douche ou un bain et bien examiner son corps en rentrant chez soi, pour repérer et vite se débarrasser de toute tique qui serait restée accrochée à la peau.

Rappelons que les mesures de prévention contre les piqûres de tiques recommandées pour l'ensemble de la région des Laurentides protègent aussi contre les piqûres de moustiques, qui peuvent également transmettre d'autres infections.

Pour plus d'informations sur les mesures préventives, apprendre à retirer une tique en toute sécurité et savoir quoi faire en cas de piqûre, consultez la section [Santé publique et maladies infectieuses : Maladie de Lyme](#).

 **Communiqué en format PDF**

*Retour*

[SOINS ET SERVICES](#) [SANTÉ PUBLIQUE](#) [ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE](#) [CARRIÈRE](#) [BÉNÉVOLAT](#) [FONDTIONS](#)

[À PROPOS DE NOUS](#)

---

Dernière mise à jour : 27 avril 2023



© Santé Québec Laurentides, 2026

[Cookies préférences](#)